

Hygiène et sécurité, prévention des risques

Objectifs inscrits dans le projet 2009-2012

- Priorité à l'hygiène et à la sécurité. Mise en place conformément au décret du 5 novembre 2001, d'une politique de prévention des risques basée sur la connaissance qu'a l'UPMC de ses risques métiers.

Actions conduites et résultats

- Document unique hygiène et sécurité : depuis 2009, finalisation d'un document unique retraçant la politique de prévention des risques. Rédaction d'un rapport sur l'évolution des risques. Depuis 2010, mise à jour chaque année du document unique hygiène et sécurité. Suivent la rédaction d'un rapport sur l'évolution des risques et l'établissement d'un programme annuel de prévention des risques (présentation du bilan de la prévention des risques au CTP du 22 juin 2010.
- Intensification des formations : 2 sessions de formation sont organisées par an pour les ACO, les nouveaux entrants ainsi que les membres du Conseil hygiène et sécurité (CHS) contribuant à la protection de la santé et de la sécurité des agents.
- Mise à jour du document unique d'évaluation des risques et de la situation géographique des risques sur plans qui fait suite à l'identification de l'ensemble des zones à risque et de la nature de ces risques. S'ajoutent les visites de laboratoires avec le médecin de prévention, l'organisation des réunions ou comités hygiène et sécurité, l'interface avec les correspondants des laboratoires ou des services d'enseignement ainsi que le suivi des travaux relatifs à la sécurité dans les laboratoires...

Indicateurs

Répartition des dépenses en matière de sécurité

	2007	2008	2009	2010	Remarques
Montant des travaux sécurité amiante*	150 000	183 082	102 850	21 446	<i>La diminution du montant relatif aux travaux de lutte contre l'amiante provient d'une baisse de l'activité compte tenu de la suppression de l'amiante sur le campus et des dernières mises en chantier.</i>
Montant des travaux sécurité incendie	40 000	70 550	91 061	133 963	
Montant des travaux sécurité électrique	241 000	362 551	723 784	443 930	<i>Les travaux de sécurité électrique sont d'un montant supérieur à l'année 2007. L'année 2009 n'est pas représentative car elle inclut les travaux de rénovation lourde du poste B Cassan effectués dans le cadre de la sécurisation électrique des barres de Cassan.</i>
Montant des travaux sécurité générale* *	685 000	331 640	1 032 679	648 175	
TOTAL	1 116 000	947 823	1 950 374	1 247 512	

(Source : Direction du Patrimoine Immobilier)

* Les travaux de sécurité amiante concernent l'ensemble des travaux liés au maintien en état des mesures conservatoires qui comprennent, principalement, les films posés sur les plafonds ou faux plafonds contre la dispersion de poussières d'amiante ; ces travaux incluent les réparations de films décollés, les interventions suite à des incidents (fuites d'eau par exemple), et les opérations de dépoussiérage associées.

** Les travaux de sécurité générale comprennent notamment : les travaux de sécurité des biens, la sécurisation de passages pour les piétons, la sécurisation des façades de bâtiments dégradées, des travaux de sécurisation des ascenseurs, les travaux liés aux accès pour personnes à mobilité réduite...